

Adaptation aux nouveaux actes professionnels des ambulanciers diplômés d'état (ADE) en poste et réactualisation de l'AFGSU 2

Public concerné

Professionnels du transport sanitaire.

Prérequis :

ADE ayant eu leur diplôme avant le 31/12/2022 avec AFGSU 2 en cours de validité (datant depuis moins de 4 ans)

Accessibilité

Personne en situation d'handicap : nous contacter pour échanger avec le référent.

Durée : 3 jours - 21 heures

Horaires : 9h00-17h00

Lieu : salle de simulation CESU 32

Nombre maxi de participants :
10

Dates :
cf. calendrier des formations

Tarif CHA : 450 euros

Modalités déroulement :

Présentiel

Type de stage : Intra sur demande et sur devis.

DPC : Non

Modalités et délais d'accès :

Après inscription auprès du CESU selon disponibilité du calendrier et signature d'une convention. La copie de l'attestation AFGSU 2 ou du dernier Recyclage devra être obligatoirement fournie lors de l'inscription.

Objectifs

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- S'intégrer dans le dispositif de l'AMU en tant qu'ambulancier et connaître le cadre réglementaire relatif au transport sanitaire, la typologie et les modalités d'application des actes professionnels autorisés dans le cadre de l'AMU
- Identifier les conditions techniques de mise en œuvre des actes et leurs risques
- Apprécier la gravité d'un tableau clinique urgent
- Evaluer la qualité des actes et identifier les éléments à réajuster
- Identifier et sélectionner les informations pertinentes à transmettre au médecin et transcrire avec exactitude les informations et les actes pour assurer la continuité de la prise en soin
- Réaliser les actes professionnels en lien constant avec le médecin (recueil des paramètres vitaux, administrer en aérosols des produits non médicamenteux, évaluer la douleur et observer les manifestations de l'état de conscience)
- Réaliser des aspirations endotrachéales sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire et réaliser les actes professionnels sur prescription du médecin selon un tableau clinique identifié (Enregistrer et transmettre un électrocardiogramme à visée diagnostique à l'aide d'un outil automatisé, administration en aérosols ou pulvérisation de produits médicamenteux, administration par voie orale ou intra nasale de produits médicamenteux, administration de produits médicamenteux par stylo auto-injecteur, recueil de l'hémoglobininémie)
- Réactualiser les connaissances en lien avec l'AFGSU, dont la prise en charge de l'ACR et les situations sanitaires exceptionnelles

Programme de la formation

Jour 1 :

- 1 - Accueil et tour de table, quizz/pré-test.
- 2 - Les principes fondamentaux de mise en œuvre des actes professionnels relevant de son domaine de compétence et relatif à l'AMU, selon leurs conditions réglementaires d'application.
- 3 - Bilan des fonctions vitales.

Intervenants

Dr Cayarcy-Ponsole Camille
Formateurs CESU 32

Responsable pédagogique

✉ c.cayarcy@ch-auch.fr

Dr CAYARCY-PONSOLE

Indicateurs de résultat :

Du 01/01/2024 au 31/12/2024, sur
26 personnes formées, taux de
satisfaction global de **97,3 %**.

Renseignement et inscription

Pour le CHA :

✉ formation@ch-auch.fr

SIAMES Chantal

☎ 05 62 61 31 23

CLEMENTE Stéphanie

☎ 05 62 61 36 60

DUHAR Brigitte

☎ 05 62 61 48 58

Pour les extérieurs au CHA :

✉ cesu32@ch-auch.fr

BRIAT Claire

☎ 05 62 61 37 17

*Règlement Intérieur disponible
sur le site Web du CH AUCH :
www.ch-auch.fr*

4 - Partie 1 : Les actes d'urgences relevant de domaine de l'ADE sur prescription médicale, entraînement et recueil des données

- urgences respiratoires (patient asthmatique)
- urgences neurologiques (hypoglycémie et trouble de la conscience)

Jour 2 :

1- Révision du BFV + NAA et des modalités d'intégration des nouveaux actes d'urgence dans le contexte réglementaire.

2- Partie 2 : Les actes d'urgences relevant de domaine de l'ADE sur prescription médicale, entraînement et recueil des données :

- urgences neurologiques : surdosage opiacés
- urgences respiratoires : patient trachéotomisé
- urgences cardiaques : réalisation ECG, douleur thoracique, choc anaphylactique
- l'ACR chez l'adulte et l'enfant.

Jour 3 :

1 - Ateliers procéduraux sur les connaissances déjà acquises.

2 - Partie 3 : Les actes d'urgences relevant de domaine de l'ADE sur prescription médicale et entraînement :

- l'hypoglycémie
- l'hémorragie,
- le damage control et SSE
- l'overdose aux opiacés,
- l'intoxication au CO
- l'aspiration sur trachéotomie.

3 - Evaluation de la formation et fin de formation.

Méthodes, moyens et supports pédagogiques

Méthode pédagogique interactive alternant apports théoriques (PowerPoint) et cas concrets avec pédagogie de la découverte et simulation

Modalités d'évaluation et validation

Evaluation des acquisitions au travers de différents ateliers.

Au terme de la formation seront délivrés :

- une **attestation formation d'adaptation aux nouveaux actes professionnels des ambulanciers diplômés d'état**
- une **attestation de recyclage AFGSU 2** si prérequis